

Étaient présents : Anita BENIER, Annick BUISSON, Edith CHARDON, Gérard CORGNAC, Frédéric CUILLERIER, Marie-Paule DUMINIL, Patrick ECHEGUT, Bernard ESPUGNA, Karin FISCHER, Yves FROISSART, Bertrand HAUCHECORNE, Dominique LORCET, Elisabeth MANCHEC ainsi que Cécile BONNEAU (Directrice de la Maison de la Région dans le Loiret)

Étaient excusés : Muriel BATAILLE, Thierry BRACQUEMOND, Laurence CHEVOLOU, Jean-Pierre DURAND, David JACQUET, Bruno VIVIER et Astrid REYT

Ordre du jour :

1. PCAET
2. Programme LEADER (Convention, etc.)
3. COT ENR
4. Biodiversité : BiodiverCiné 2023, réflexion sur la stratégie, projet « plantez le décor »
5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (demandes de subvention)
6. Point budgétaire
7. Questions diverses

Monsieur le Président remercie les participants pour leurs présences et informe que deux appels à projets permettant de développer la mobilité vont être lancés et seront chacun dotés de 125 millions d'€. Une des conditions d'éligibilité serait une dépense minimum de 200 000€ HT (soit une subvention minimum de 100 000 €). Le bureau met en lumière les difficultés que peuvent avoir des communes à rassembler une telle somme. Dès lors, Monsieur Cuillierier souligne qu'il semblerait que ces dispositifs soient mis en place pour accentuer les intercommunalités et précise que néanmoins, le décret relatif n'a pas encore été publié.

Monsieur le Président accueille Cécile Bonneau¹, Directrice de la Maison de la Région dans le Loiret. Celle-ci informe que la Maison de la Région est l'interlocuteur des collectivités locales, de l'Etat, du Département, des entreprises et porteurs de projets dans le Loiret (à l'image de ce qui existe déjà dans les cinq autres départements). Cette structure a été créée dans un objectif de transversalité entre services et d'agir en proximité afin de connaître les besoins des territoires et le déploiement des actions (territorialisation), croiser les politiques publiques et faire remonter les connaissances. Elle regroupe les services « Lycées », « mobilité » (dont le vélo et les transports scolaires) et « développement et animation territoriale ». Ce service regroupe les agents en charge des CRST, de Natura 2000, du FEADER (dont LEADER), de Dev Up, de la formation professionnelle et de l'orientation. Elle invite les élus à contacter directement les agents présents dans la Maison de la Région du Loiret.

Monsieur Hauchecorne informe qu'une DGF « biodiversité » dotée de 100 millions d'€ va être fléchée vers les communes accueillant un site Natura 2000.

Monsieur Froissart souligne que l'échelle communale n'est pas adéquate pour parler des sites Natura 2000 ainsi que des vélos. Il est nécessaire de regrouper des communes.

¹ Cécile BONNEAU - 02.38.70.35.09 - 06.86.56.68.29 - cecile.bonneau@centrevaldeloire.fr

1. PCAET

Monsieur le Président rappelle que les ateliers qui se sont tenus le 15 novembre à Gidy ont réuni 35 personnes dont certaines issues du Conseil de développement et des collectifs LIFE.

Monsieur Lorcet souligne qu'il aurait été intéressant que davantage d'élus soient présents.

Monsieur Froissart constate que les chiffres présentés et objectifs à atteindre peuvent apparaître insurmontables et souligne l'intérêt de valoriser les initiatives exemplaires.

Madame Duminil observe que les actions déjà menées par le territoire en faveur de la transition (LIFE, biodiversité, etc.) constituent une base sur laquelle s'appuyer.

Monsieur Échegut s'interroge sur le coût et le financement des actions à mener dans le cadre de ce PCAET.

Le Bureau retient le fait d'organiser un comité de pilotage le mardi 23 janvier à 18h à St-Ay. Cette date sera à confirmer avec BL Evolution.

2. Programme LEADER

Monsieur le Président informe que la signature officielle du programme LEADER aura lieu avec la Région le mardi 12 décembre à 14h30 à la Salle des fêtes de Bellegarde. Cette signature est commune aux trois GAL du Loiret.

3. COT ENR

Monsieur le Président informe que le COT 2.0 porté en partenariat avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et la Communauté de Communes des Portes de Sologne est fixé pour la période allant de juillet 2021 à juillet 2024. Les objectifs fixés par l'ADEME étaient de faire émerger 10 projets (dont au moins 2 hors bois énergie) pour une production de 8 432 MWh. L'animation est mutualisée à l'échelle du Loiret par FIBOIS (Jan Jamka).

Monsieur le Président observe que les objectifs fixés ont été atteints voir dépassés, permettent ainsi la clôture de ce COT 2.0 et le versement de la part variable par l'ADEME :

Année	Structure	Porteur	Projet	Production MWh	Coût éligible	Aides		
						ADEME	Région	FEDER
Année 1 (du 24 juillet 2021 au 23 juillet 2022)	Entreprise	L'Oréal logistique - AREFIM (Vennecy)	Réalisation d'une chaufferie bois plaquette	3 519	934 180 €	420 381 €		
	Entreprise	Laiterie de St-Denis de l'Hôtel (St-Denis-de-l'Hôtel)	Valorisation de la chaleur fatale pour chauffer des serres aromatiques (Atelier INOVé)	1 272	758 970 €	339 286 €		
	Entreprise	Hôtel de la Place (Germigny des Prés)	Installation d'une chaudière granulé	52	39 595 €	16 640 €		
	Collectivité	Fay-aux-Loges	Création d'une installation géothermique sur sondes pour le gymnase et la salle des fêtes	72	433 756 €		50 000 €	231 450 €
Année 2 (du 24 juillet 2022 au 23 juillet 2023)	Entreprise	Tereos (Artenay)	Valorisation de chaleur fatale par l'installation d'un bouilleur sur la colonne	3 000	315 000 €	12 600 €		
	Entreprise	Maquet (Ardon)	Réalisation d'une installation de géothermie sur nappe	636	1 457 932 €	318 000 €	297 807 €	
TOTAL				8 551	3 939 433 €	1 106 907 €	347 807 €	231 450 €

Objectif du COT 2.0	8 432	101%
---------------------	-------	------

Monsieur le Président propose de candidater sur un COT 3.0 en maintenant une animation externalisée de FIBOIS pour réaliser les préétudes et en portant une candidature commune avec le PETR FOLS (qui assure le portage juridique). Ce nouveau COT s'inscrirait sur la période 2024-2028. Le Bureau se montre favorable à ce projet. Une délibération sera prise dans ce sens lors du comité syndical de février 2024.

Plusieurs élus soulignent la qualité de l'intervention de Jan Jamka. Monsieur Hauchecorne constate que la géothermie sur nappes installée depuis plusieurs années dans sa salle polyvalente fonctionne très bien et a permis d'améliorer grandement le confort d'usage.

4. Biodiversité : BiodiverCiné 2023, réflexion sur la stratégie, projet « plantez le décor »

BiodiverCiné 2023

Monsieur Foussekis informe que les deux premières séances de cette troisième édition de BiodiverCiné ont réunis une 100aine de personnes (60 à Lailly-en-Val, 40 à Cercottes). La prochaine séance aura lieu le vendredi 12 janvier à Beauce-la-Romaine.

Sur la poursuite du projet, le Bureau souhaite que BiodiverCiné se poursuive les prochaines années. Néanmoins, le Bureau convient d'adapter son format (qui est un peu long et chargé) et de cibler certains publics (pour aller au-delà des seuls initiés).

Le Bureau souhaite que ce projet puisse être prioriser vers la jeunesse (à l'occasion d'évènement déjà existant), avec une animation de conférencier ou de spécialistes de la biodiversité.

Le Bureau note l'intérêt des résidences d'artiste, lequel permet aux spectateurs de s'approprier la biodiversité locale.

Monsieur Froissart propose que lors de la « journée de la biodiversité » il soit possible d'aller sur le terrain, idéalement vers le mois de mai et non pas le mois de novembre.

Monsieur Cuillerier souhaiterait réitérer les « chemins de la biodiversité » avec Monsieur Froissart du au très bon souvenir qu'il en a gardé.

La prochaine réunion du Bureau statuera sur le nouveau format proposé pour 2024-2026 pour BiodiverCiné (lequel tentera d'articuler les projections, les créations de films par des amateurs et les résidences d'artistes).

Réflexion sur la stratégie

La réunion d'échange portant sur la stratégie biodiversité du 13 novembre a réuni 13 participants. La prochaine réunion de réflexion est fixée au 11 décembre.

Projet « plantez le décor »

Dans l'objectif de planter 100 000 arbres en 10 ans (superficie du Pays Loire Beauce : 105 792 ha), il est proposé de mettre en œuvre le programme « plantez le décor » (mesure 31-1 du CRST 20123-2029).

Déjà menée sur le Pays Castelroussin et le PETR Centre-Cher, le projet vise en une opération groupée d'achats de plants d'espèces locales non invasives et de fournitures (paillage, protections contre gibier, etc.) permettant la création de corridors écologiques (haies, boisements, alignements d'arbres) identifiés ou non dans la trame verte et bleue locale.

Pour cela, le Pays Loire Beauce lancera un appel à projets (pour planter des arbres) auprès des agriculteurs, associations, structures collectives (communes EPCI, établissement scolaire), entreprise (et particulier ?).

Après avoir réunis les commandes, le Pays achète les plants pour le compte des candidats et se fait « rembourser » à 80% par le CRST ; les « candidats » retenus paient les 20% de reste à charge.

Monsieur Froissart précise qu'il existe des lieux exceptionnels sur lesquels il n'y a pas d'arbre et donc il ne faudrait pas planter n'importe où. Il évoque qu'il existe des dispositifs pour connaître la biodiversité tel que les ABC et les IBC et encourage toutes les communes d'en faire un.

Madame Chardon souligne qu'il tiendrait du rôle de partenaire technique de nous informer où faut-il planter avec un conseiller qui valide ou non la localisation de la plantation et dans le cas où l'emplacement n'est pas adéquat, de proposer une autre localisation.

Pour cadrer techniquement les plantations et éviter les erreurs, le Pays contractera avec un prestataire technique de façon que celui-ci accompagne techniquement les candidats. Cette opération serait renouvelée tous les ans.

Le Bureau se montre favorable à ce projet et note l'impératif d'un accompagnement technique, d'une expertise externalisée. Il serait en effet néfaste de planter des arbres dans des espaces où ils n'ont pas leurs places (pelouse sèche par exemple). Ainsi, chaque projet proposé sera validé par une expertise externe.

La délibération cadrant ce projet sera proposée au comité syndical de février.

5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Monsieur le Président informe que le CRST a été présenté en 5^{ème} commission régionale en présence de Dominique Lorcet, Yves Froissart, Patrick Echehut et pour le Conseil de développement, Danielle Coroleur. Le CRST a été voté par la « commission permanente régionale » du 24 novembre.

Le Bureau valide les projets suivants :

Axe	Mesure	Projet	Porteur	Coût total	Dépense éligible	Tx	Subv.	F/I
A	5	Acquisition d'un ensacheur et d'une peseuse de pdt	Damien PAROU (Sougy)	49 880 €	49 880 €	25%	12 400 €	I
A	5	Installation d'un distributeur de produits agricoles	Christophe JEFFRAY (Tournois)	33 175 €	33 175 €	25%	8 700 €	I
A	14	Déplacement de l'office du tourisme	Beaugency	401 632 €	401 632 €	35%	140 500 €	I
B	15	Acquisition et modernisation du centre de santé OLM	CCTVL	410 000 €	410 000 €	20%	82 000 €	I
D	31	Elaboration d'un IBC	Beaugency	25 000 €	25 000 €	80%	20 000 €	F
E	35-3	Isolation d'un immeuble - OLM	Beauce-la-Romaine	258 078 €	55 044 €	50%	27 500 €	I
E	35-3	Modernisation de l'éclairage public	St-Péravy-la-Colombe	39 661 €	39 661 €	40%	15 800 €	I
E	35-3	Modernisation de l'éclairage public	Beaugency	91 864 €	91 864 €	40%	36 700 €	I

Le Bureau s'interroge sur la pertinence de soutenir l'installation de distributeurs automatiques de produits agricoles car, en milieu rural, la vente directe est associée à la convivialité, la découverte de l'exploitation agricole et l'interconnaissance. Ces distributeurs peuvent aussi concurrencer des commerces déjà présents dans les communes ou des agriculteurs faisant de la vente directe « en présentiel ». Monsieur Echehut constate que l'économie est de la compétence des communautés de communes. Une information auprès des chargés de mission économies sera transmise sur ces aides.

Le Bureau retient le fait de soutenir ces distributeurs dans les communes dépourvues de commerce et de solliciter l'avis des communes concernées là où il y a des commerces.

Le Bureau s'interroge sur le projet de « déplacement de l'office du tourisme de Beaugency ». Le bureau d'information touristique (BIT) actuel n'a-t-il pas bénéficié d'une aide de la CCTVL pour son aménagement ? Pourquoi la commune de Beaugency port-t-elle le projet alors que la CCTVL est compétente en matière de tourisme ? D'où proviennent les 105 000 euros du Département du Loiret ? La commune fera-t-elle le projet en cas de réduction des participations financières du Département ou de la CCTVL ? Le Bureau émet un avis de principe favorable et souhaite que le Pays éclaire ces différents points.

Le Bureau souligne l'intérêt du projet d'IBC (Inventaire de Biodiversité Communale) porté par Beaugency. Certains membres observent que la CCTVL avait candidaté à un appel à projet pour mener des ABC (Atlas de Biodiversité Communale) mais n'a pas été retenu car le projet était situé sur une partie des communes de la CCTVL (et non l'ensemble).

Le Bureau souligne l'intérêt de projet de réhabilitation thermique de l'immeuble de Beauce-la-Romaine ; projet permettant de proposer deux logements en location et un commerce en rez-de-chaussée ; projet qui mobilise du fond friche et qui redynamise le bourg d'Ouzouer-le-Marché, répondant ainsi aux objectifs des petites ville de demain (PVD).

6. Point budgétaire

Décision modificative

Du fait du passage à la nomenclature comptable M57 en 2023, les amortissements sont dorénavant comptabilisés au prorata temporis. Par conséquent, sur demande de la trésorerie de Meung-sur-Loire, le Pays doit procéder à un ajustement au réel des amortissements. Les provisions sur compte 2802 – 2805 – 281831 – 281841 sont insuffisantes. Il convient donc de procéder à la DM suivante :

Sur le Budget 2023 nous avons prévu 47 038,86€ en Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 40).

Après enregistrement des dépenses d'investissements (liées au SCoT, aux achats informatique et logiciels, au site internet) comptabilisés au prorata temporis, il convient de mobiliser 50 158,13 €. D'où une différence de 3 119,20 €. La DM proposée est donc arrondie à 3 200 €. De ce fait :

On diminue les postes suivant de 3 200 € :

- chapitre 023 en fonctionnement
- chapitre 021 en investissement

Pour augmenter les postes suivant de 3 200 € :

- chapitre 042 en fonctionnement
- chapitre 040 en investissement

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 200.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €
R-2802 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 200.00 €
R-2805 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	730.00 €
R-281831 : Amort. matériel informatique scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	125.00 €
R-281841 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €	3 200.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Bureau se montre favorable à cette proposition.

Investissement avant le vote du budget 2024

Monsieur le Président propose de voter lors du prochain comité syndical une autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2023 et ce avant le vote du budget 2024.

Chapitres	BP 2023	25%
20. Immobilisations incorporelles	46 830,00 €	11 707,50 €
21. Immobilisations corporelles	4 911,13 €	1 227,78 €
23. Immobilisations en cours	- €	- €
TOTAL	51 741,13 €	12 935,28 €

Le Bureau se montre favorable à cette proposition.

Logiciel Ségilog

Afin de répondre aux nouvelles réglementations sur la transmission des actes, il est proposé de retenir l'offre de Berger Levrault pour un logiciel de dématérialisation de la transmission des actes administratifs et budgétaires. Cela permettra de transmettre plus rapidement les délibérations et documents au contrôle de légalité.

La mise en service est à 570 € HT, le certificat électronique est à 460 € HT pour 3 ans (soit 153,33 € HT par an). Le contrat est à 516€ HT pour 3 ans soit 172€ HT par an

Le Bureau se montre favorable à cette proposition.

Frais agent

Il est proposé d'adopter une délibération qui permet au Pays Loire Beauce de se caler sur les taux de remboursement de l'Etat selon le décret arrêté sans déterminer de montant fixe. Les nouveaux montant s'appliqueront automatiquement également

Le Bureau se montre favorable à cette proposition.

Prime pouvoir d'achat

Le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 instaure une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ». Au regard des critères, cette prime s'appliquera à un agent du Pays Loire Beauce, lequel a saisi le Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

Si approbation du Bureau, il conviendra de délibérer pour l'institution et les montants de cette prime lors du prochain Comité Syndical.

Le Bureau se montre favorable à cette proposition.

7. Questions diverses

Agent de prévention

Il est proposé de désigner Dounia BOUIGUEROURENE comme agent de prévention.
Le Bureau se montre favorable à cette proposition.

Adhésion TOPOS pour 2023

Il est rappelé le coût d'adhésion à TOPOS pour 2023 : 1 000 €.

□ Agenda

2023 :

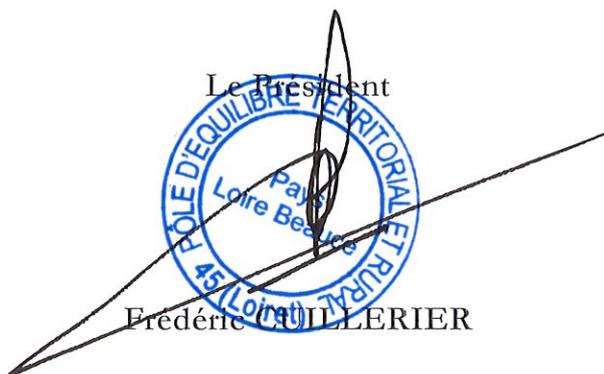
- Conseil de développement : lundi 11 décembre 2023 – Patay – 18h
- Comité de pilotage – stratégie biodiversité : lundi 11 décembre 2023 – St-Ay – 18h
- Signature LEADER : mardi 12 décembre (à l'échelle du Loiret) – Bellegarde – 14h30
- COMITÉ SYNDICAL : mercredi 13 décembre – 18h00 (Meung/Loire)

2024 :

- BiodiverCiné : Beauce-la-Romaine : vendredi 12 janvier 2024
- COPIL PCAET - mardi 23 janvier à 18h00 à St-Ay – 18h00 (St-Ay)
- BUREAU (Débat d'orientation budgétaire) : jeudi 25 janvier – 9h30 (St-Ay)
- COMITÉ SYNDICAL (DOB) : mardi 20 février – 18h00
- BUREAU DE MARS (budget 2024) : mardi 12 mars – 9h30 (St-Ay)
- COMITÉ SYNDICAL D'AVRIL : mardi 26 mars 2026 – 18h00 (Baccon)

Le Président remercie les présents pour cette réunion constructive.

Le Président



Frédéric CAILLERIER

The image shows a blue circular stamp with the text 'LE PAYS LOIRE BEAUCE' around the perimeter and 'Pays Loire Beauce' in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. Below the stamp, the name 'Frédéric CAILLERIER' is printed in black capital letters.

